

Réparations conversationnelles dans un entretien d’asile interprété par téléphone

Simo MÄÄTTÄ

Université de Helsinki
simo.maatta@helsinki.fi

Mari WIKLUND

Université de Helsinki
mari.wiklund@helsinki.fi

1. Introduction

Cet article portera sur les ouvertures de réparation non spécifiées dans un entretien d’asile (durée 2:22:15) interprété par téléphone en Finlande, entre le finnois, la langue de l’enquêteur, et le français, la langue du demandeur d’asile. Dans cet entretien, l’enquêteur pose des questions sur le passé et la situation actuelle du demandeur d’asile ainsi que la raison pour laquelle il a fait une demande d’asile. L’interprète traduit les questions de l’enquêteur du finnois vers le français et les réponses du demandeur du français vers le finnois. L’avocat du demandeur est présent mais ne parle pas. L’enquêteur, le demandeur et son avocat sont ensemble dans la même pièce et la communication avec l’interprète, qui se trouve dans une autre ville, se fait par téléphone. Dans cette situation, le français est utilisé comme une langue véhiculaire : l’interprète et le demandeur ne sont pas des locuteurs natifs de français et il y a un décalage considérable entre leurs variétés idiolectales de français.

Une ouverture de réparation non spécifiée (*open class repair initiator*) indique que l’ensemble d’un tour de parole est conçu comme problématique et/ou que la nature du problème ou l’élément problématique restent incertains (Drew 1997 ; Haakana 2011)¹. Ce genre d’ouverture de réparation indique que le destinataire n’a pas entendu le tour, ne l’a pas compris ou veut donner l’impression qu’il ne l’a pas entendu ou compris. L’étude de ce type de réparations permet d’émettre des hypothèses concernant les causes des incompréhensions et malentendus et de décrire les stratégies de résolution de ces situations problématiques. En l’occurrence, ces hypothèses et stratégies sont examinées dans le cadre d’une conversation institutionnelle (entretien d’asile) interprétée par téléphone.

Sur le plan méthodologique, cette étude relève de l’analyse conversationnelle, qui étudie les mécanismes et l’organisation de la conversation dans le monde social. Une analyse de ce genre traite la conversation enregistrée, spontanée et naturelle, l’objectif étant de comprendre comment les participants montrent leur interprétation aux autres participants de la conversation (Hutchby & Wooffit 2003 : 15). Traditionnellement, l’analyse conversationnelle traite surtout des conversations de tous les jours, mais depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990, les conversations institutionnelles ont été étudiées de plus en plus (voir par exemple Heritage & Drew 1992 ; Heritage 2013). Notamment, les situations de salles d’audience ont été analysées par les méthodes de l’analyse conversationnelle (voir par exemple Heritage & Clayman 2010). Plus récemment, les situations interprétées ont également fait l’objet d’une analyse conversationnelle (voir par exemple Wadensjö 1998 ; Ticca & Traverso 2015 ; Licoppe & Verdier 2015 ; Braun 2017).

¹ Sur les ouvertures de réparation de types différents, voir par exemple Schegloff *et al.* (1977) et Sidnell (2006).

La réparation est un mécanisme conversationnel utilisé par l'un des participants pour résoudre une incompréhension. Quant à l'ouverture de réparation, elle est le procédé par lequel un des participants montre qu'il a pris conscience d'un problème (Jefferson 1988 ; Schegloff *et al.* 1977 ; Schegloff 1987). Les ouvertures de réparation – dont les ouvertures de réparation non spécifiées constituent donc un sous-groupe – ont été étudiées notamment par Schegloff *et al.* (1977) et Schegloff (2000) (en anglais), par Egbert (2009, en allemand), par Svennevig (2008, en norvégien), par Lindström (2008, en suédois) et par Sorjonen (1997, en finnois). Les publications portant plus précisément sur les ouvertures de réparation non spécifiées sont beaucoup moins nombreuses. Drew (1997) a étudié le phénomène en anglais, et son travail montre que les ouvertures de réparation non spécifiées apparaissent typiquement lorsque le sujet du tour problématique est surprenant ou lorsque le tour problématique n'est pas en accord avec l'action du locuteur qui produit l'ouverture de réparation. Haakana (2011) a étudié les ouvertures de réparation non spécifiées en finnois. Son étude montre que celles-ci apparaissent souvent dans des contextes où il y a un chevauchement de paroles ou un chevauchement de paroles et d'autres actions. De plus, les résultats de Haakana (2011) sont en accord avec ceux de Drew (1997) : [résultats](#) selon lesquels les ouvertures de réparation non spécifiées constituent souvent des réactions à des tours qui sont d'une manière ou d'une autre surprenants ou inattendus. Haakana (2011) constate aussi que les ouvertures de réparation non spécifiées sont beaucoup plus fréquentes dans les conversations de tous les jours que dans les conversations institutionnelles.

Robinson (2006), quant à lui, s'est penché sur les ouvertures de réparation non spécifiées qui incluent une demande de pardon ou tout au moins contiennent un lexème utilisé dans les demandes de pardon (angl. *sorry*). Selon l'auteur (*ibid.*), les ouvertures de réparation non spécifiées réalisées par le mot *sorry* indiquent, au moins nominalement, que le locuteur qui produit l'ouverture de réparation prend la responsabilité du problème.

Le premier objectif de cet article consiste à identifier les causes des incompréhensions et malentendus apparaissant dans quatre extraits tirés d'un passage de 3 minutes 55 secondes du corpus et de décrire les stratégies de résolution de ces situations problématiques dans le cadre de l'analyse conversationnelle. Deuxièmement, les explications fournies par ces outils seront comparées à celles relevant de la traductologie et de la sociolinguistique critique, portant sur le multilinguisme en général et l'interprétation de service public et l'interprétation en contexte d'asile en particulier. Nous analyserons donc 4 extraits d'abord du point de vue de l'analyse conversationnelle et ensuite en tenant en compte des explications sociolinguistiques et traductionnelles n'entrant pas dans le cadre de l'analyse conversationnelle. Troisièmement, les analyses nous amènent à formuler des recommandations concernant la conscientisation des interprètes et des fournisseurs de service public aux caractéristiques sociolinguistiques de l'usage des langues véhiculaires ainsi que la formation des interprètes impliqués dans ce type d'échanges.

2. Corpus et analyse

2. 1. Corpus

Le corpus consiste en un entretien d'asile d'une durée de 2 heures 22 minutes 15 secondes. La langue de communication entre le demandeur d'asile et l'interprète est le français, qui n'est pas leur langue maternelle, tandis que l'enquêteur et l'avocat du demandeur d'asile n'ont aucune compétence dans cette langue. La langue de communication entre l'interprète, l'enquêteur et l'avocat est le finnois. La traduction se fait donc entre le finnois et le français en mode consécutif, c'est-à-dire que l'interprète attend la fin des propos en langue source avant de commencer la traduction. Dans les passages étudiés dans cet article, l'avocat du demandeur ne parle pas.

Le demandeur d’asile, l’enquêteur et l’avocat du demandeur se trouvent dans la même pièce autour d’une table, la fonction haut-parleur du téléphone étant activée. Il s’agit donc d’une situation de télé-interprétation ou de téléconférence (Pointurier 2016 : 24) : l’interprète travaille chez lui dans une autre ville et communique avec les autres participants par un téléphone mobile.

C’est l’enquêteur qui dirige la situation : il pose des questions standard faisant partie de tout entretien de ce genre ainsi que des questions supplémentaires adaptées à la situation particulière du demandeur d’asile ou suscitées par les réponses de celui-ci. L’interprète traduit ces questions du finnois vers le français et les réponses du demandeur du français vers le finnois. L’interprète est censé traduire aussi les ouvertures de réparation plutôt qu’essayer de les résoudre sans l’intervention des participants principaux (enquêteur et demandeur). L’enquêteur écrit/transcrit les réponses dans un procès-verbal qu’il rédige pendant l’entretien. Ce procès-verbal est imprimé à la fin de l’entretien et normalement il est traduit oralement par l’interprète avant la signature pour que le demandeur puisse confirmer la véracité des données. Le procès-verbal constitue donc le document de base du dossier d’asile du demandeur.

Le but principal de cet entretien est d’établir les données personnelles, l’histoire personnelle et l’itinéraire du demandeur d’asile. En l’occurrence, les questions posées par l’enquêteur dans les exemples analysés concernent l’éducation, les diplômes et l’activité professionnelle du demandeur dans son pays d’origine. Jusqu’en mars 2016, ce premier entretien, mené par un agent de police ou de la police des frontières, était suivi d’un entretien d’asile proprement dit à l’Office national de l’immigration, portant d’une manière plus explicite sur les raisons pour lesquelles la personne avait déposé une demande d’asile. Aujourd’hui, l’enquête d’asile consiste en un seul entretien d’asile à l’Office national de l’immigration.

L’entretien a été enregistré à l’aide de la fonction « enregistrement » du téléphone de l’interprète et transcrit à l’aide du logiciel Praat, conçu pour la manipulation, le traitement et la synthèse de sons vocaux. Au total, la transcription contient 115 251 signes (espaces compris). Dans une analyse initiale rudimentaire, la fréquence élevée du mot *pardon* dans le corpus a motivé le choix de ce marqueur d’ouverture de réparation comme l’objet principal de l’analyse. Dans un premier temps, nous avons relevé toutes les occurrences du mot *pardon* dans le corpus à l’aide de la fonction « rechercher » du logiciel de traitement de textes. Parmi les 42 occurrences de ce mot, 8 sont proférées par l’interprète et 34 par le demandeur d’asile. Dans un deuxième temps, nous avons choisi un passage de 3 minutes 55 secondes, portant sur la formation et l’expérience professionnelle du demandeur d’asile et contenant 4 occurrences du mot *pardon*. Pour une analyse plus détaillée, nous avons donc choisi quatre extraits, contenant chacun une occurrence du mot *pardon*. Ces extraits sont représentatifs d’ouvertures de réparation non spécifiées que l’on peut trouver dans le corpus ; ils sont par ailleurs choisis de sorte que l’on ne peut pas relever l’identité exacte des personnes concernées. Dans les transcriptions, la lettre « D » correspond au demandeur, la lettre « E » à l’enquêteur et la lettre « I » à l’interprète ; les traductions en français des propos en finnois sont écrites en italiques. Les conventions de transcription utilisées se trouvent à la fin de l’article.

2. 2. Chevauchement de parole

Dans le premier exemple, l’enquêteur demande quel était le nom de l’université où le demandeur avait fait des études (ligne 4). Lorsque l’interprète commence à traduire cette question (ligne 5), l’enquêteur ajoute encore une précision à sa question : *ja missä* (« et où ») (ligne 6). Il y a un chevauchement de parole (indiqué par les crochets) qui semble avoir pour conséquence l’apparition d’une ouverture de réparation non spécifiée *pardon* à la ligne 7.

Exemple (1)

01 D : Université je fais (des)) ans ((des))

02 ans((tou tou tou [tou]))((des))]

03 I : [Kaks vuotta.]

deux ans

04 E : Joo minkä niminen koulu se oli.

d'accord le nom de cette école c'était quoi

05 I : Et [ça s'appelait] comment cette université ?

06 E : [Ja missä]

et où

→ 07 D : Pardon ?

08 I : Quel est le nom de cette université ?

09 D : ((Yé n')) comprends pas.)

10 I : Comment ça s'appELLE (0.6) cette uni[ver]sité.

11 D : [yn] (0.7) Université de X.

12 I : X:n yliopisto.

Université de X

En ce qui concerne la forme prosodique de l'ouverture de réparation non spécifiée (ligne 7), ce mot porte un contour intonatif montant. Plus précisément, la dernière syllabe du mot *pardon* porte ici une montée dynamique – c'est-à-dire que l'intonation monte de bas en haut à l'intérieur de la même syllabe. L'ampleur de la montée est de 5,3 demi-tons, ce qui correspond à un intervalle majeur en français (Mertens 2008, 2011). L'ouverture de réparation non spécifiée est précédée d'une pause de 1,3 secondes. Une pause de cet ordre n'est pas particulièrement longue, mais elle peut malgré tout indiquer l'hésitation (Morel & Danon-Boileau 1998).

Selon Haakana (2011), les ouvertures de réparation non spécifiées sont des réactions tout à fait typiques aux chevauchements de parole. De plus, il est possible que le demandeur trouve la question surprenante – ce qui peut également déclencher une ouverture de réparation non spécifiée chez l'interlocuteur (Drew 1997 ; Haakana 2011). Par exemple, il est possible que le demandeur ne s'attende pas à ce qu'on lui pose des questions aussi précises concernant son passé. Le fait que le demandeur ne comprend pas la question même après la reformulation de celle-ci (ligne 8) met effectivement en valeur l'hypothèse selon laquelle il ne s'agit pas ici uniquement d'un problème d'audition causé par le chevauchement de tours de parole mais aussi d'un problème de compréhension – qui peut éventuellement être lié à la nature surprenante de la question.

L'interprète réagit à l'ouverture de réparation non spécifiée en reformulant le tour de parole problématique : *et ça s'appelait comment cette université* (ligne 5) devient *quel est le nom de cette université* (ligne 8), qui est plus proche du tour de l'enquêteur sur le plan structurel, sauf que l'imparfait *y* est remplacé par le présent. Le demandeur ne comprend cependant toujours pas : cette

fois-ci, il verbalise le problème de compréhension (ligne 9). L'interprète réagit en reformulant de nouveau le tour problématique (ligne 10) : il revient au verbe *s'appeler*, utilisé dans le tour problématique, mais dans cette reformulation, l'ordre des mots est différent, et le verbe y est au présent. La nouvelle reformulation suffit pour résoudre le problème de compréhension, puisque dans son tour suivant (ligne 11), le demandeur donne le nom de l'université où il a fait des études.

Dans le tour problématique (ligne 5), l'interprète parle lentement : son débit y est uniquement de 3,5 syllabes par seconde. Dans la première reformulation (ligne 8), son débit est de 4,9 syllabes par seconde. Ce chiffre correspond à un débit moyen en français (voir par exemple Morange 2005), mais il s'agit malgré tout d'un débit accéléré par rapport au débit du tour problématique. En revanche, dans la deuxième reformulation (ligne 10), qui a donc résolu le problème de compréhension, le débit est seulement de 3,3 syllabes par seconde. Il est possible que le ralentissement du débit joue aussi un rôle dans la résolution du problème de compréhension.

Le chevauchement de tours de parole et le débit accéléré de l'interprète n'expliquent pas tout pour autant, car ces deux phénomènes sont courants dans les conversations sans qu'il y ait forcément un problème de communication. Il est donc nécessaire de considérer les contraintes posées par la télé-interprétation et l'usage du français en tant que langue véhiculaire, notamment pour comprendre les actions de l'interprète et les raisons pour lesquelles les questions peuvent paraître surprenantes pour le demandeur.

Dans l'interprétation de service public, les ressources multimodales visuelles constituent un outil primordial pour renégocier les cadres de participation et gérer les contraintes telles que les différences linguistiques (Ticca & Traverso 2015 : 45). Or la télé-interprétation est caractérisée par l'absence de communication non verbale, ce qui perturbe l'organisation des tours de parole et constitue un défi pour l'interprète (Pointurier 2016 : 24). Par exemple, l'interprète ne peut pas gérer l'organisation des tours de parole en orientant son regard et son corps vers l'auditeur. Dans une telle situation, comme la voix de l'interprète est émise par le haut-parleur du téléphone, ce qui a un effet négatif sur la qualité sonore, un chevauchement de parole crée facilement un obstacle insurmontable à la compréhension. Par conséquent, si nous avons suggéré que la question peut paraître surprenante du fait que le demandeur ne s'attend pas à ce qu'on lui pose des questions aussi précises concernant son passé, la nature surprenante de la question peut tout aussi bien relever de la nature interactionnelle de la question : le demandeur ne s'attend pas à ce que l'interprète lui parle au lieu de parler à l'enquêteur dans une situation où les tours de parole se chevauchent et où l'interprète alterne entre le finnois et le français sans pouvoir indiquer qui est le destinataire de ses propos.

En outre, le manque de ressources multimodales accentue les problèmes linguistiques. Trois minutes avant l'extrait en question, l'enquêteur a demandé au demandeur quelle était sa langue maternelle. Celle-ci dit d'abord qu'elle a deux langues maternelles, le français et une langue vernaculaire de l'Afrique de l'Ouest, et précise ensuite que la langue africaine est sa véritable langue maternelle. Notre premier extrait montre clairement que le demandeur produit certains sons du français d'une manière idiosyncratique : son idiolecte ne contient ni la voyelle [ø] ni la consonne [ʒ]. Ces particularités peuvent facilement entraîner des malentendus, comme indiqué par la prononciation du chiffre *deux* à la ligne 1. En fait, juste avant le début de l'extrait, l'interprète avait demandé plusieurs fois si le demandeur voulait dire *deux* ou *dix* quand il parlait du nombre d'années passée à l'Université. Finalement, l'interprète a été obligé de dire au demandeur de montrer le nombre d'années avec ses doigts à l'enquêteur et a informé l'enquêteur de cette consigne. À la ligne 3 de cet extrait, l'interprète saisit enfin qu'il s'agit de *deux ans*, probablement à cause du chiffre anglais évoqué par le demandeur à la ligne 2 (*tou tou tou [tou]*). Ces phénomènes, ainsi que certaines particularités idiolectales d'ordre syntaxique et textuel, sont omniprésents dans le corpus.

L'interprète, qui est locuteur natif finnois, présente moins de caractéristiques idiosyncratiques dans ses propos. En conséquence, les ressources langagières en FLE du demandeur et de l'interprète ne sont pas compatibles car leurs idiolectes sont trop éloignés l'un de l'autre, et il est possible que le demandeur ne comprenne pas toujours l'interprète. Les stratégies d'adaptation et de simplification dans les tours de parole de ce dernier sembleraient indiquer qu'il est conscient de cette possibilité. Ainsi, dans la deuxième reformulation (ligne 10), où l'interprète ralentit son débit, il coupe l'information clairement en deux parties à l'aide d'une dislocation anaphorique : une partie acte de parole (question), où il accentue le verbe et fait une référence cataphorique à la deuxième partie, et une partie objet de l'acte de parole (le nom de l'université). Il y a une pause de 6 microsecondes entre ces deux parties. Ce procédé de découpage, que l'on retrouve aussi par exemple dans le corpus d'interprétation d'asile analysé par Pöllabauer (2004 : 168), permet au demandeur de bien saisir qu'il s'agit d'une question qui lui est destinée.

Selon plusieurs chercheurs, les ressources langagières et discursives d'un demandeur d'asile, tout à fait fonctionnelles dans un autre territoire et un autre contexte, s'avèrent souvent inadéquates dans le contexte institutionnel européen (Pöllabauer 2004 : 146 ; Maryns & Blommaert 2002 ; Maryns 2005 : 309 ; Määttä 2014, 2015). En conséquence, il est commun qu'un demandeur d'asile ne connaisse pas très bien le genre discursif d'entretien d'asile et ne sait pas quelles sont les réponses et les descriptions qu'il est censé donner (Pöllabauer 2004 : 151 ; Maryns 2006 ; Määttä 2015 ; Puumala, Ylikomi & Ristimäki 2018 : 3). En l'occurrence, les questions peuvent donc paraître surprenantes tout simplement parce que le genre discursif ne lui est pas familier.

2. 3. Intonation

Peu après, il y a un autre malentendu provoqué par le chevauchement de paroles. Juste avant l'extrait reproduit ci-dessous, l'enquêteur a demandé si le demandeur avait eu un diplôme d'Université. À cause d'un chevauchement de paroles, l'interprète n'a cependant pas eu le temps de finir son tour de parole et d'y ajouter le mot *université*. Par conséquent, le demandeur commence à parler de toutes ses formations et diplômes. Il mentionne cependant le mot *université* à la fin de son tour (ligne 8), ce qui aboutit à la résolution du malentendu.

Exemple (2)

01 D : [Je suis] (1.3) Je suis diplômé en sciences commerciales ?

02 I : Minulla on kauppatieteiden tutkinto.

J'ai un diplôme en sciences commerciales

03 D : Et (0.5) et j'ai aussi d'autres

04 formations ? (.) en informatique ? (.)

05 e:t comment a:: a:: (1.5) a:: j'ai encore

06 d'autres formations que j'ai

07 fait ? (.) a- après ? et puis je

08 (faisais) (0.6) (-) université.

09 I : Ö olen myös muita koulutuksia käynyt

euh j'ai fait d'autres formations aussi

10 muun muassa tietotekniikkakoulutusta.

par exemple une formation en informatique

11 E : Siis oletko nyt valmistunut sieltä

donc est-ce que tu as en fait eu

12 yliopistosta johonkin.

un diplôme quelconque de cette université

13 I : .hhhh Donc tu as eu un DIPLÔME d'université.

→ 14 D : Pardon ?

15 I : Tu as EU un DIPLÔME. (1.0) de l'université.

16 D : À l'université je n'ai pas fini à l'université

17 donc (je fais) deux ((des)) ans à l'université.

18 I : Mm

19 D :(O)=

20 I : =Minä en käynyt yliopistoa loppuun ett' olin

je n'ai pas fini l'université donc

21 siellä vaan kaksi vuotta.

j'y suis resté seulement deux ans

Par la suite, il y a un deuxième malentendu, déclenché par l'intonation descendante de l'interprète, créant une confusion entre acte de parole constatif et interrogatif. Aux lignes 11 et 12, l'enquêteur répète sa question concernant le diplôme d'Université. La traduction (ligne 13) de cette question suscite pourtant une ouverture de réparation non spécifiée (ligne 14). En ce qui concerne la forme prosodique de l'ouverture de réparation, celle-ci est similaire au cas présenté dans le premier exemple. La dernière syllabe du mot *pardon* porte ici aussi une montée mélodique dynamique bien claire. L'ampleur de la montée est de 6,1 demi-tons. L'ouverture de réparation est précédée d'une pause de 1,0 seconde.

Ensuite, l'interprète répète sa question sous une forme légèrement différente (ligne 15), ce qui donne au demandeur le temps nécessaire pour se rendre compte qu'il y a eu un malentendu et pour formuler sa réponse (lignes 16 et 17). Cette réponse suffit pour résoudre le problème de compréhension.

Les questions de l'interprète (lignes 13 et 15) portent une intonation descendante : dans la première question (ligne 13), la chute mélodique est cependant moins profonde que dans le cas de la deuxième question où la chute atteint le fond (ou le niveau « infrabas ») de la tessiture du locuteur (Mertens 2008, 2011). Une intonation descendante est typiquement associée à la valeur constative (Di Cristo 1998 : 201), ce qui peut éventuellement contribuer ici à la création du malentendu. Le connecteur anaphorique *siis* (« donc »), qui indique ici que l'enquêteur revient sur quelque chose qu'il a déjà dit avant (ISK 2004 : §1074), est incluse dans la traduction française (*donc*, ligne 13) sans pour autant suffire à éviter le problème de compréhension.

Quant à la question de savoir pourquoi l'interprète manque de marquer le tour de parole à la ligne 13 explicitement comme une question, il peut s'agir d'un simple lapsus. Or l'aspiration (.hhh) au début du tour semblerait indiquer que d'autres explications sont possibles. En effet, l'hésitation dénotée par cette aspiration constitue peut-être une réaction au ton légèrement irrité de la question de l'enquêteur (lignes 11 et 12). Cette irritation, qu'on ne peut pas transcrire, est par ailleurs visible dans le tour de l'enquêteur sur le plan textuel, car le marqueur discursif *nyt* (littéralement « maintenant ») implique la frustration du fait que l'interlocuteur n'a pas accompli l'action souhaitée. Le connecteur n'a donc pas de valeur temporelle ici mais fonctionne plutôt comme un élément directif et marqueur de nuance négative (ISK 2004 : §823 et 1717). En outre, le connecteur *siis* (« donc ») est souvent doté d'une valeur affective (*ibid.* § 856), et le pronom indéfini *jokin* (« quelque », « quelconque », dans l'extrait dans sa forme illative² *johonkin*), peut, tout comme son équivalent français, exprimer une nuance proche du mépris. L'interprète, quant à lui, n'a aucun intérêt à reproduire ce genre d'affect négatif car cela pourrait endommager le lien de communication avec le demandeur, déjà fragilisée par le manque de visualisation et l'écart de ressources langagières.

La situation diffère donc complètement de celle décrite par Gallez (2015 : 52) dans le contexte de l'interprétation judiciaire, où l'interprète traduit avec précision la force illocutoire des propos menaçants de la juge destinés au prévenu mais adoucit les propos impolis de ce dernier destinés à la juge. Selon Gallez (*ibid.*), cette double adaptation pragmatique montre que l'interprète ne veut pas perdre face (Goffman 1955), d'un côté, et s'aligne sur le point de vue de la justice, d'un autre côté. Dans notre exemple aussi, la stratégie de l'interprète vise à ne pas perdre face, car l'écroulement de la constellation de communication porterait une atteinte à l'image de l'interprète comme un professionnel de la communication. Certes, cette stratégie donne l'impression que l'interprète se range du côté du demandeur, mais on peut l'expliquer aussi par le fait que dans une situation de télé-interprétation marquée par de nombreux problèmes de communication liés aux ressources langagières et discursives divergentes, l'interprète veut tout simplement sauvegarder le bon fonctionnement de la communication et par ce biais aussi ne pas perdre face. En effet, l'enquêteur et l'avocat du demandeur, qui n'ont aucune connaissance du français, ne sont pas au courant de ces problèmes. Comme ces personnes ne connaissent probablement pas les défis linguistiques présents dans la télé-interprétation non plus, tout problème de communication devient facilement un problème lié à l'incompétence de l'interprète.

Pour conclure l'analyse de cet extrait, on notera que dans le tour qui aboutit à la résolution du problème (ligne 15), l'interprète se sert de la même stratégie de découpage de l'information que dans l'extrait précédent – la première partie de la question porte sur l'obtention du diplôme et la deuxième partie, précédée d'une longue pause, sur la qualité universitaire dudit diplôme.

2. 4. Changement de sujet de conversation

Dans le troisième exemple, il y a un changement de sujet de conversation. Au début de cet extrait (jusqu'à la ligne 11), la conversation porte toujours sur les études du demandeur. Le demandeur explique ici pourquoi il a dû arrêter ses études universitaires au bout de deux ans. Ensuite, il y a une pause de 12,0 secondes pendant laquelle l'enquêteur écrit les réponses du demandeur. Après la pause, l'enquêteur demande si le demandeur a travaillé dans son pays et si c'est le cas, dans quel métier (lignes 12 et 13). L'interprète commence sa traduction avant la fin du tour de l'enquêteur (ligne 14) mais s'arrête très vite et laisse l'enquêteur finir son énoncé. En tout cas, il y a, ici aussi, une courte séquence de chevauchement de parole juste avant l'apparition de l'ouverture de réparation non spécifiée (ligne 16). Dans cet exemple aussi, la dernière syllabe du mot *pardon* porte un contour

² Cas locatif indiquant la direction du mouvement vers quelque chose.

montant dynamique. L'ampleur du mouvement mélodique est de 6,5 demi-tons, et il est précédé d'une pause de 1,5 secondes.

Exemple (3)

01 D : =Minä en käynyt yliopistoa loppuun ett'

Je n'ai pas fini l'université donc

02 olin siellä vaan kaksi vuotta.

j'y ai fait seulement deux ans

03 (-) j'étais dans les

04 ((difficultés)) pour payer encore mes

05 mes (0.5) mes mes frais à l'université donc

06 j'ai fait deux ((des)) ANS

07 et puis (1.6) [-]

08 I : .hhhh [Kos]ka minulla ei ollut

Parce que je n'avais pas

09 mahdollisuutta ö (0.4) ö maksaa sen

la possibilité euh euh de payer la

10 koulutuksen jatkumista niin sen takia se jäi

continuation de la formation donc pour cette raison-là je n'ai fait que

11 kahteen vuoteen. (12.0)

deux ans

12 E : No oletko ollut töissä siellä kotimaassasi missä

Alors est-ce que tu as travaillé là-bas dans ton pays dans quel

13 (0.5) [am]matis-

mét-

14 I : [Es-] (1.1) >est-ce que tu as travailLÉ dans ton

15 pays(h)< ?

→ D : 16 Pardon ?

17 I : Est-ce que tu as travaillé. (0.5) dans le pays(h) ?

18 D : Bon mes travAILs e:h (.) je travailLAIs e::h. je

19 faiSAIS e::h. (0.9) comme le pays (est dans les

20 difficultés ((difficultés)) (donc je) faisais du business

21 (1.1) (--) du business

22 I : .hhh Kyllä minä siellä bisneksiä tein että vähän

Oui je faisais des business mais

23 vaikeaa se oli

c'était un peu difficile

En plus du changement de sujet, le débit de l'interprète constitue un facteur essentiel ici. En effet, dans sa question (lignes 14 et 15), le débit de l'interprète est de 6,9 syllabes par seconde, ce qui correspond à un débit nettement accéléré. Autrement dit, il est possible que l'interprète parle tellement vite ici que le demandeur ait du mal à comprendre. Dans l'ensemble du corpus, le débit accéléré de l'interprète survient souvent dans les passages où celui-ci commence la traduction avant que l'enquêteur ait fini sa question – le chevauchement de parole semble donc déclencher un débit accéléré.

Quant aux causes du chevauchement, il est probablement dû à la façon dont l'enquêteur construit sa question – le début de son tour *no oletko ollut töissä siellä kotimaassasi missä* (littéralement « alors as-tu travaillé dans ton pays où / dans quel ») se termine par un mot interrogatif qui peut fonctionner soit comme un adjectif ou un pronom interrogatif. Comme le début du tour est suivi d'une pause de 0,5 secondes, l'interprète conçoit ce mot comme un pronom signifiant « où » et tout ce passage comme une question complète, grammaticale en finnois grâce à un ordre des constituants relativement libre (« où as-tu travaillé dans ton pays »). L'interprète commence donc la traduction mais s'arrête quand l'enquêteur continue son tour.

Après une pause, l'interprète reprend son tour mais omet le connecteur discursif *no* (« alors »), qui indique une transition thématique en finnois (ISK 2004 : §1036). L'inclusion de cette particule dans la traduction aurait pu aider le demandeur à anticiper le changement de sujet. En effet, selon Drew (1997), les ouvertures de réparation non spécifiées apparaissent souvent dans ce type de contextes où il y a un changement de sujet soudain ou une transition thématique peu claire.

Après l'ouverture de réparation, l'interprète répète sa question sous une forme légèrement différente (ligne 17), ce qui donne au demandeur le temps nécessaire pour s'orienter vers le changement de sujet et pour formuler sa réponse. Il est également notable que l'interprète parle ici nettement moins vite que dans son tour précédent : son débit est ici seulement de 4,5 syllabes par seconde. Ce ralentissement joue certainement aussi un rôle dans la résolution du problème de compréhension, car s'il s'agit d'un chevauchement compétitif (Béal 2010 : 92). Dans le tour qui finit par résoudre le problème de communication, on trouve le même procédé que dans les deux exemples précédents : la pause marque la frontière entre le processus et le complément circonstanciel (*Est-ce que tu as travaillé. (0.5) dans le pays(h) ?*).

La traduction de marqueurs discursifs et d'autres indices pragmatiques a fait l'objet d'une littérature considérable dans les études portant sur l'interprétation notamment dans les pays anglo-saxons (voir par exemple Hale 1996, 2004). En effet, ces marqueurs sont d'une importance majeure dans le système judiciaire anglo-saxon, caractérisé par une procédure accusatoire. Or les marqueurs discursifs étant par définition liés au contexte discursif et pourvu d'une valeur indexicale différente dans chaque contexte (cf. Blommaert 2006), les équivalents exacts entre deux langues différentes n'existent pas. C'est notamment le cas quand on considère deux langues très différentes sur le plan structurel, textuel et lexical, telles que le français et le finnois. Le fait qu'il s'agit d'une communication en français langue véhiculaire constitue un problème supplémentaire de traduction de marqueurs discursifs ; en fait, on trouve seulement les marqueurs *donc* et *comme ça*, utilisés souvent d'une manière idiosyncratique,

dans les propos du demandeur. Ainsi est-il souvent plus simple d’omettre le marqueur discursif ou de rendre l’information véhiculée par celui-ci par un autre moyen. En l’occurrence, l’interprète semble opter pour une combinaison d’une longue pause et du morphème interrogatif *est-ce que*. En outre, on pourrait supposer qu’une pause de 12,0 secondes précédant la question suffirait pour anticiper un changement de sujet de conversation.

L’hypothèse de l’omission du marqueur discursif comme déclencheur de l’ouverture de réparation non spécifiée est par ailleurs affaiblie par le fait que ces ouvertures apparaissent plusieurs fois dans le corpus même dans les instances où l’interprète s’efforce de traduire les marqueurs discursifs similaires d’une façon fidèle. Souvent, cette traduction est accompagnée d’autres procédés textuels tels que la dislocation anaphorique ou un moyen extralinguistique tel qu’une respiration accentuée.

La cause de l’ouverture de réparation non spécifiée reste donc incertaine : il peut s’agir d’une combinaison d’omission de marqueur de transition thématique et de débit accéléré de l’interprète, causé par le chevauchement de parole dans les tours précédents. Il est également possible que le demandeur ne comprenne pas l’interprète pour une raison qui échappe à l’analyse, liée à la différence entre les ressources langagières de ces deux personnes (cf. Pöllabauer 2004 : 171).

2. 5. Question surprenante accompagnée d’un débit accéléré

Dans le dernier exemple, qui commence 34 secondes après la fin de l’extrait précédent, le demandeur répond à des questions au sujet du travail qu’il faisait dans son pays d’origine. À la question de savoir s’il avait sa propre entreprise ou bien s’il travaillait pour le compte de quelqu’un, il explique qu’il achetait et vendait des choses (lignes 1 et 2). Comme ce tour de parole n’est pas très clair et contient aussi du bégaiement, l’interprète vérifie qu’il a bien compris les propos du demandeur en produisant une « interprétation possible » (*candidate understanding* [Schegloff 1996], ligne 3). Après avoir reçu une confirmation sur la nature de l’activité professionnelle du demandeur, l’interprète traduit la réponse en disant qu’il avait été *kaupustelija* (« colporteur », ligne 6). L’enquêteur répète le mot finnois et demande ensuite ce que le demandeur avait vendu exactement (ligne 7). Dans la traduction de ce tour, l’interprète utilise les verbes *acheter* et *vendre* au lieu de se servir du nom *colporteur* (lignes 8 et 9), et le demandeur réagit à cette question par une ouverture de réparation non spécifiée (ligne 10). La forme prosodique de l’ouverture de réparation est similaire aux cas précédents : ici aussi, il y a une montée dynamique portée par la dernière syllabe du mot « pardon ». L’ampleur de la montée est de 4,4 demi-tons. L’ouverture de réparation est précédée d’une pause de 2,0 secondes.

Exemple (4)

01 D : Non c’était eh (j- j- j- je faisais des voyAGES) (0.7) (-- j- je j’achète

02 des trucs) et je reVENDS (0.9) comme ça

03 I : Donc tu REVENDAIS des choses.04 D : Des choses (vendais vendais)

05 (.) j’achète et [(-)]

06 I : [Olin kaupus]telija.

J’étais colporteur

07 E : Kaupustelija. mitä möit.

Colporteur qu’est-ce que tu vendais

08 I : >Qu'est-ce que tu vendais

09 exactement.<

→ 10 D : Pardon ?

11 I : Qu'est-ce que tu vendais. Quelles

12 choses.

13 D : Je vendais les habi::ts (1.7) (-- les

14 habits donc tout ce que qui est

15 comme) (0.5) (et ce qu'on vendait -)

16 dans les magasins (-) des -) donc (.)

17 j'acHETAIS (0.5) (-- je revends uu

18 c'est comme ça

19 I : Vaatteita ja tekstiilejä. siis (.) semmoisia

des vêtements et des textiles c'est-à-dire

20 mitä kaupoissakin myydään.

comme ceux qu'on vend dans les boutiques

D'un côté, il est possible que le demandeur trouve la question (lignes 8 et 9) surprenante : il n'est peut-être pas préparé aux questions aussi précises que cela concernant son travail. Comme nous l'avons déjà dit, selon Drew (1997) et Haakana (2011), les ouvertures de réparation non spécifiées apparaissent typiquement dans des contextes où le tour précédent est surprenant, d'une manière ou d'une autre. D'un autre côté, le débit de l'interprète est fortement accéléré lors de la production de la question : son débit y est de 6,6 syllabes par seconde, ce qui correspond à une valeur nettement supérieure à la moyenne de ce locuteur. Ce débit accéléré est aussi un facteur essentiel expliquant l'apparition de l'ouverture de réparation non spécifiée dans ce contexte.

L'interprète reformule la question en y ajoutant un argument clarifiant, *quelles choses* (lignes 11 et 12). De plus, il parle nettement plus lentement que dans son tour précédent : dans cette reformulation, son débit est seulement de 4,3 syllabes par seconde. La reformulation suffit pour résoudre le problème de compréhension, puisque dans son tour suivant (à partir de la ligne 13), le demandeur explique qu'il avait vendu des habits.

Dans cet extrait aussi, la question intéressante est celle de savoir pourquoi l'interprète ne parle pas plus lentement dans le tour précédant l'ouverture de réparation non spécifiée même s'il sait qu'un débit accéléré ne facilite pas la compréhension dans une situation de télé-interprétation en langue véhiculaire. Il est possible que l'interprète oublie tout simplement ces contraintes et parle d'une manière naturelle comme dans une situation où ces contraintes ne sont pas présentes. Une autre explication possible réside dans le mot *kaupustelija* (« colporteur ») dont l'interprète se sert dans sa traduction en finnois (ligne 6) et que l'enquêteur répète dans sa question supplémentaire (ligne 7 et 8). L'interprète traduit donc le processus d'*acheter* et *vendre* des choses par un nom de métier désignant cette activité. Quand l'enquêteur utilise le même mot dans sa question supplémentaire, l'interprète retransforme le nom désignant l'activité en un processus ou cette activité est décrite à

l'aide d'un verbe. Ces stratégies reflètent l'ajustement en fonction du récepteur (*recipient design*, Goodwin 1981 : 149-166) et l'orientation en fonction des objectifs (Heritage & Drew 1992), caractéristiques des conversations institutionnelles. De telles stratégies sont typiques dans l'interprétation des entretiens d'asile (Pöllabauer 2004 : 154 ; Gallez & Maryns 2014 ; Määttä 2015 ; Puumala, Ylikomi & Ristimäki 2018 : 206-207). En d'autres mots, l'interprète sait que l'enquêteur préfère utiliser un nom de métier pour décrire l'activité professionnelle du demandeur dans le procès-verbal, d'un côté, et sait que le demandeur comprend plus facilement une description du processus dans lequel on utilise les mêmes verbes dont il s'est servi dans sa réponse (lignes 1, 2 et 4), d'un autre côté. De surcroît, le nom *colporteur* et son équivalent finnois, *kaupustelija*, sont des mots archaïsants, peu fréquents et souvent péjoratifs (TLF s.v. colporteur ; NSS 1996 s.v. *kaupustelija*). Le fait d'avoir évoqué un tel mot peut créer un désarroi chez l'interprète : il est possible qu'il ne trouve pas l'équivalent français et même s'il le trouvait, il ne sait pas si le demandeur le comprend. Ce désarroi, lié à la peur de perdre face en tant que professionnel de la traduction, peut donc se manifester par un débit accéléré.

3. Conclusion

Dans le corpus étudié, les occurrences d'ouvertures de réparation non spécifiées semblent donc typiquement être liées aux facteurs suivants : chevauchement de parole, nature surprenante ou inattendue de la question, malentendu, changement de sujet et/ou débit accéléré de l'interprète. Nos résultats sont donc en accord avec ceux de Drew (1997) et de Haakana (2011) en ce qui concerne le rôle des chevauchements de parole, de la nature surprenante ou inattendue du tour problématique et du changement de sujet de la conversation dans la création de situations ayant pour conséquence l'apparition d'une ouverture de réparation non spécifiée. De plus, nos résultats montrent que les malentendus ainsi que le débit accéléré du tour problématique sont souvent liés aux occurrences d'ouvertures de réparation non spécifiées.

En ce qui concerne la forme prosodique du phénomène étudié, la dernière syllabe du mot « pardon » indiquant l'ouverture de réparation non spécifiée porte toujours une montée intonative dynamique (dont l'ampleur est d'environ 5,5 demi-tons), et le mot est précédé d'une pause (dont la durée est d'environ 1,5 sec). Cela suggère que – contrairement au finnois (Haakana 2011) et à l'instar de l'anglais (Schegloff 1997 ; Drew 1997 ; Curl 2002) et de l'allemand (Egbert 2009) – les ouvertures de réparation non spécifiées portent systématiquement une montée intonative finale en français. Il est cependant notable que dans notre corpus, le français constitue une langue véhiculaire et non pas la langue maternelle des locuteurs.

Contrairement aux résultats de Haakana (2011) selon lesquels les ouvertures de réparation non spécifiées ne sont pas très fréquentes dans l'interaction institutionnelle, nos résultats suggèrent que ce type d'ouvertures de réparation sont bien fréquentes dans des entretiens d'asile interprétés par téléphone. Pour comprendre ce résultat, il faut considérer les caractéristiques particulières de la télé-interprétation en français langue véhiculaire. Dans une situation de télé-interprétation, la qualité sonore constitue toujours un problème. De plus, l'organisation des tours de parole est perturbée par le manque de ressources multimodales telles que l'orientation du regard, la position du corps et les gestes, moyens par lesquels les participants et l'interprète en particulier peuvent montrer qui est le destinataire de leurs propos. L'usage d'une langue véhiculaire accentue ces problèmes : il y a un écart entre les ressources langagières et discursives de l'interprète et le demandeur, et celui-ci ne comprend pas forcément l'idiolecte de l'interprète. En outre, le demandeur ne connaît probablement pas le genre discursif d'entretien d'asile et ne sait donc pas ce qu'on attend de lui précisément. Certes, l'enquêteur lui explique ses droits et devoirs au début de l'entretien, mais il le fait rapidement en lisant un texte saturé de nominalisations et de termes juridiques et bureaucratiques. Dans une telle situation, la fonction de l'interprète n'est pas seulement de traduire les propos ; il doit aussi ajuster ces messages

aux contraintes et objectifs institutionnels de la situation et à l'évaluation qu'il fait des ressources langagières du demandeur. Or, comme l'enquêteur et l'avocat ne maîtrisent pas le français, le multilinguisme et les problèmes de communication et d'égalité linguistique y afférents restent largement invisibles, ce qui augmente la pression éprouvée par l'interprète pour fournir une traduction adéquate.

Les réparations identifiées dans le corpus sont dues à des facteurs différents. Même s'il n'est pas toujours facile d'indiquer un seul déclencheur pour chaque ouverture de réparation, on peut émettre des hypothèses concernant la cause principale. Ainsi, la nature surprenante ou inattendue de la question et le changement de sujet peuvent-ils être considérés comme des caractéristiques typiques des entretiens de type interrogatoire. Par contre, le débit accéléré de l'interprète ainsi que son intonation atypique dans les questions démontrent que celui-ci sous-estime l'importance des contraintes posées par la télé-interprétation et l'usage de français langue véhiculaire, notamment le problème de qualité sonore et le décalage entre les idiolectes de l'interprète et du demandeur. Quant aux malentendus, leur cause principale réside probablement dans ce décalage langagier. Le fait que l'interprète procède quasi systématiquement à la réparation du tour de parole problématique sans traduire l'ouverture de réparation *pardon* pour que l'enquêteur puisse résoudre le problème montre d'ailleurs que l'interprète traite ces ouvertures comme étant dues au décalage langagier.

Nos analyses, combinant les perspectives de l'analyse interactionnelle, de traductologie et de sociolinguistique critique, suggèrent que dans la télé-interprétation en langue véhiculaire, il peut s'avérer nécessaire de s'écarter des codes déontologiques décrivant l'interprète comme un instrument qui ne traduit rien d'autre que ce que les autres participants disent. Par exemple, l'interprète pourrait intervenir dans l'organisation de la conversation en indiquant qu'il a compris et entendu les propos d'un participant quand celui-ci termine ces propos. De même, il pourrait commencer chaque tour de traduction par un indice montrant clairement qui est le destinataire de ses propos avant de procéder à la traduction proprement dite. En ce qui concerne le savoir sociolinguistique des interprètes et des fonctionnaires de service public, nos analyses suggèrent qu'un travail de conscientisation à la réalité de l'usage des langues véhiculaires est nécessaire surtout auprès des représentants des services publics mais aussi auprès des interprètes.

Références bibliographiques

- Béal C (2010), *Les interactions quotidiennes en français et en anglais. De l'approche comparative à l'analyse des situations interculturelles*, Bern, Peter Lang.
- Blommaert J. (2006), « How legitimate is my voice? A rejoinder », *Target* 18(1), p. 163-176.
- Braun S. (2017), « What a micro-analytical investigation of additions and expansions in remote interpreting can tell us about interpreters' participation in a shared virtual space », *Journal of Pragmatics* 107, p. 165-177.
- Curl T. S. (2002), *The Phonetics of Sequence Organization. An Investigation of Lexical Repetition in Other-initiated Repair Sequences in American English*, thèse de doctorat, University of Colorado.
- Di Cristo A. (1998), « Intonation in French », dans Hirst D. & Di Cristo A. (dir.), *Intonation Systems: A Survey of Twenty Languages*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 195-218.
- Drew P. (1997), « 'Open' class repair initiators in response to sequential sorts of troubles in conversation », *Journal of Pragmatics* 28, p. 69-101.
- Egbert M. (2009), *Der Reparatur-Mechanismus in deutschen Gesprächen*, Mannheim, Verlag für Gesprächsforschung. En ligne : <www.verlag-gespraechsforschung.de/2009/pdf/reparaturen.pdf>.

Langage et société 2019, no 166, p. 161–183. Dernière lecture pré-édition. Version définitive : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2019-1-page-161.htm?contenu=auteurs>

Gallez E (2015) «“Vous voulez m’embrasser ?” : impolitesse et “face-work” en interprétation judiciaire », *The Interpreters’ Newsletter* 20, p. 33-56.

Gallez E. & Maryns K. (2014), « Orality and authenticity in an interpreter-mediated defendant’s examination for the belgian assize court », *Interpreting* 16(1), p. 49-80.

Goffman E. (1955) « On face-work. An analysis of ritual elements in social interaction », *Psychiatry* 18(3), p. 213-231.

Goodwin C. (1981), *Conversational Organization. Interaction between Speakers and Hearers*, New York, Academic Press.

Haakana M. (2011), « “Mitä” ja muut avoimet korjausaloitteet », *Virittäjä* 115(1), p. 36-67.

Hale S. (2004) *The Discourse of Court Interpreting: Discourse Practices of the Law, the Witness and the Interpreter*, Amsterdam, John Benjamins.

Hale S. (1996). « Pragmatic considerations in court interpreting », *Australian Review of Applied Linguistics* 19(1), p. 61-72.

Heritage J. (2013), « Language and social institutions: The conversation analytic view », *Journal of Foreign Languages* 36(4), p. 2-27.

Heritage J. & Clayman S. (2010), *Talk in Action: Interaction, Identities and Institutions*, Oxford, Wiley-Blackwell.

Heritage J. & Drew P. (dir.) (1992), *Talk at Work: Interaction in Institutional Settings*, Cambridge, Cambridge University Press.

Hutchby I. & Wooffit R. (2003), *Conversation Analysis*, Oxford, Polity.

ISK= Hakulinen S., Vilkkuna M., Korhonen R., Koivisto V., Heinonen T. R. & Alho I. (dir.), (2004), *Iso suomen kielioppi*, Helsinki, SKS.

Jefferson G. (1988), « On the sequential organization of troubles-talk in ordinary conversation », *Social Problems* 35, p. 418-441.

Licoppe C. & Verdier M. (2015), « L’interprétariat par visioconférence au sein des chambres de l’instruction en France : une étude conversationnelle de l’activité d’interprétariat dans un dispositif interactionnel médiatisé », *Langage & société* 153(3), p. 109-31.

Lindström J. (2008), *Tur och ordning. Introduktion till svensk samtalsgrammatik*, Stockholm, Nordstedts akademiska förlag.

Määttä Simo K. (2015), « Interpreting the discourse of reporting: The case of police and asylum interviews in Finland », *Translation & Interpreting* 7(3), p. 21–35.

Määttä Simo K. (2014), « Interprétariat juridique en Finlande et autorité en matière de langage : savoir linguistique et pouvoir discursif », *Dossiers d’HEL* 6. En ligne : <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01115210/document>>.

Maryns K. (2006), *The Asylum Speaker: Language in the Belgian Asylum Procedure*, Manchester, St. Jerome.

Maryns K. (2005), « Monolingual language ideologies and code choice in the belgian asylum procedure », *Language & Communication* 25, p. 299-314.

Langage et société 2019, no 166, p. 161–183. Dernière lecture pré-édition. Version définitive : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2019-1-page-161.htm?contenu=auteurs>

Maryns K. & Blommaert J. (2002), « Pretextuality and pretextual gaps: On de/refining linguistic inequality », *Pragmatics* 12, p. 11-30.

Mertens P. (2011), « Prosodie, syntaxe et discours : autour d'une approche prédictive » dans Yoo H.-Y. & Delais-Roussarie E. (dir.), *Actes d'IDP 2009*, p. 19-32. En ligne : http://makino.linguist.jussieu.fr/idp09/actes_fr.html.

Mertens P (2008), « Syntaxe, prosodie et structure informationnelle : une approche prédictive pour l'analyse de l'intonation dans le discours », *Travaux de Linguistique* 56(1), p. 87-124.

Morange S (2005), *Approches structurale, prosodique, psycho-cognitive de quelques propriétés linguistiques subjectives de la parole : l'exemple de trois Montmartrois âgés*, thèse de doctorat, université de Paris III.

Morel M.-A. & Danon-Boileau L. (1998), *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français*, Paris, Ophrys.

NSS = Sadeniemi M. & Vesikansa J. (dir.) (1996), *Nykysuomen sanakirja. Lyhentämätön kansanpainos*, Porvoo, WSOY.

Pointurier S. (2016), *Théories et pratiques de l'interprétation de service public*, Paris, Presses Sorbonne-Nouvelle.

Pöllabauer S. (2004), « Interpreting in asylum hearings. Issues of role, responsibility and power », *Interpreting* 6(2), p. 143-180.

Puumala E., Ylikomi R. & Ristimäki H.-L. (2018), « Giving an account of persecution: The dynamic formation of asylum narratives », *Journal of Refugee Studies* 31(2), p. 197-215.

Robinson J. D. (2006), « Managing trouble responsibility and relationship during conversational repair », *Communication Monographs* 73, p. 137-161.

Schegloff E. A. (2000), « When "Others" Initiate Repair », *Applied Linguistics* 21, p. 205-243.

Schegloff E. A. (1997), « Practices and actions. Boundary cases of other-initiated repair », *Discourse Processes* 23, p. 499-545.

Schegloff E. A. (1996), « Confirming allusions. Toward an empirical account of action », *American Journal of Sociology* 102(1), p. 161-216.

Schegloff E. A. (1987), « Some sources of misunderstanding in talk-in-interaction », *Linguistics* 25, p. 201-218.

Schegloff E. A., Jefferson G. & Sacks H. (1977), « The preference for self-correction in the organization of repair in conversation », *Language* 53, p. 361-382.

Sidnell J. (2006), « Repair », dans Östman J. O. & Verschueren J. (dir.), *Handbook of Pragmatics*, Amsterdam, John Benjamins, p. 1-38 (*Onko Handbook of Pragmatics Online ?*).

Sorjonen M.-L. (1997), « Korjausjäsenys », dans Tainio L. (dir.), *Keskusteluanalyysin perusteet*, Tampere, Vastapaino, p. 111-137.

Svennevig J. (2008), « Trying the easiest solution first in other-initiation of repair », *Journal of Pragmatics* 40, p. 333-348.

Ticca A. C. & Traverso V. (2015), « Territoires corporels, ressenti et paroles d'action : des moments délicats de la consultation médicale avec l'interprète », *Langage et société* 153(3), p. 45-74.

Conventions de transcription

?	intonation montante
.	interrogation descendante
[Kaksi vuotta]	chevauchement de parole
[-]	syllabes inaudibles
(.)	pause d'une durée inférieure à 0,2 secondes
(0.6)	pause, durée en secondes
((des))	prononciation écartée de la norme
Es-	mot tronqué
.hhh	aspiration
pays(h)	expiration
e ::	voyelle allongée
DIPLÔME	saillance perceptuelle
>exactement<	débit accéléré
→	ligne importante

Article reçu en mars 2018. Révision acceptée en septembre 2018.